



**ST-FÉLIX
DE-DALQUIER**

41, rue de l'Aqueduc
St-Félix-de-Dalquier, Québec, J0Y 1G0
819 727-1732, municipalite@stfelixdedalquier.ca

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
Adoption du règlement #292 concernant la taxation et la tarification de
l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, le conseil de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier a adopté le règlement #292 concernant la taxation et la tarification de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

L'objet de ce règlement fixe les différents taux de taxes et de tarification en vigueur

Le règlement concernant la taxation et la tarification est disponible sur demande 819 727-1732 ou par courriel municipalite@stfelixdedalquier.ca

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec.

Donné à St-Félix-de-Dalquier, ce 25 janvier 2022.

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Katy Fortier, directrice générale & greffière-trésorière de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 25 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce, 25 janvier 2022.

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière